

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 86102824.9

(51) Int. Cl.⁴: **A 44 C 5/24**

(22) Date de dépôt: 04.03.86

(30) Priorité: 10.04.85 CH 1528/85

(43) Date de publication de la demande:
15.10.86 Bulletin 86/42

(84) Etats contractants désignés:
AT DE FR GB IT

(71) Demandeur: **CAMILLE PIQUEREZ S.A.**
34, route du Château
CH-2520 La Neuveville(CH)

(72) Inventeur: **Piquerez, Camillo**
Vignolans 5
CH-2520 La Neuveville(CH)

(74) Mandataire: **Finck, Dieter et al,**
Patentanwälte v. Fünér, Ebbinghaus, Finck Mariahilfplatz
2 & 3
D-8000 München 90(DE)

(54) **Bracelet de montre.**

(57) La bracelet est formé d'une première lanière (1), d'une seconde lanière (2) et d'une boucle de sécurité (3). Les deux lanières sont réalisées en un matériau souple, par exemple en cuir. La seconde lanière porte en son milieu une série de trous de réglage équidistants. La boucle comprend deux parties (6, 7) articulées autour d'un axe commun (8). Une extrémité de chaque lanière est fixée au boîtier d'une montre (4). L'autre extrémité de la première lanière est fixée à une extrémité de la boucle à l'aide d'une barrette (9), alors que l'extrémité libre de la seconde lanière est reliée à l'autre extrémité de la boucle au moyen d'une plaque intérieure (10), solidaire de la boucle. La seconde lanière est appliquée sur la plaque intérieure et elle est maintenue en place à l'aide d'une plaque extérieure (12), pourvue de deux tiges (13) passant à travers les trous de la lanière. Les deux plaques sont rendues solidaires à l'aide de vis fixées dans les tiges à travers deux trous de la plaque intérieure.

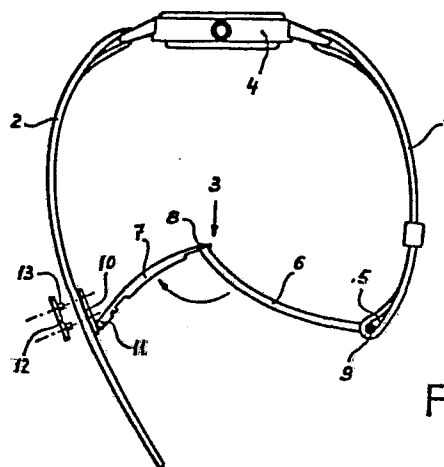


FIG. 1

V. F U N E R

E B B I N G H A U S

0197297 K

P A T E N T A N W A L T E

E U R O P E A N P A T E N T A T T O R N E Y S

M A R I A H I L F P L A T Z 2 & 3, M Ü N C H E N 90

P O S T A D R E S S E : P O S T F A C H 95 01 60, D - 8000 M Ü N C H E N 95

- 1 -

CAMILLE PIQUEREZ S.A.

EPAC-33627.6

4 mars 1986

BRACELET DE MONTRE

La présente invention concerne un bracelet de montre. Elle concerne plus particulièrement un bracelet pourvu d'une boucle de sécurité.

5 De tels bracelets sont bien connus. Ils sont formés d'une première et d'une seconde lanière, une extrémité de chaque lanière étant attachée au boîtier de la montre, et d'une boucle de sécurité pliable comprenant plusieurs éléments articulés, une extrémité de la boucle
10 étant reliée à l'autre extrémité de la première lanière à l'aide de premiers moyens de liaison, et l'autre extrémité de la boucle à l'autre extrémité de la seconde lanière à l'aide de seconds moyens de fixation.

Dans les réalisations existantes, les deux lanières de
15 ce type de bracelet sont cependant toujours formées de maillons métalliques, par exemple en acier inoxydable.

Ces maillons peuvent s'articuler les uns par rapport aux autres afin de permettre aux lanières de se déformer dans le sens longitudinal du bracelet, mais non dans le sens transversal.

- 5 Or certaines personnes, tout en appréciant le caractère pratique et la sûreté d'une boucle de sécurité, supportent mal un bracelet entièrement métallique qui irrite davantage la peau qu'un bracelet dont les lanières sont faites d'un matériau souple, par exemple
10 en cuir. D'autre part, un bracelet en cuir ou en matière synthétique peut mieux s'harmoniser avec certains styles de montres qu'un bracelet métallique.

Un but de la présente invention est de combler cette lacune en réalisant un bracelet de montre comprenant
15 une boucle de sécurité, qui est particulièrement remarquable en ce que les deux lanières sont réalisées en un matériau souple.

Un autre but de l'invention est de fournir des moyens de liaison entre la boucle et une lanière permettant un
20 ajustement simple de la longueur du bracelet.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en regard du dessin annexé et donnant, à titre d'exemple explicatif mais nullement limitatif, une forme
25 avantageuse de la réalisation d'un bracelet de montre. Sur ce dessin, où les mêmes références se rapportent à des éléments analogues :

- la fig. 1 est une vue de profil du bracelet selon l'invention fixé à une montre;
- 30 - la fig. 2 représente une forme de réalisation de la

boucle de sécurité du bracelet montré sur la figure précédente, cette boucle étant vue de profil en a), de dessus en b) et de dessous en c) ;

- la fig. 3 montre dans une vue en coupe les détails
5 de construction des moyens de liaison réglables permettant de fixer une extrémité de la boucle sur une extrémité d'une lanière du bracelet; et
- la fig. 4 est une vue en plan de la lanière de la figure précédente montrant l'effet décoratif que peut
10 vent présenter les moyens de liaison lorsque le bracelet est vu de l'extérieur.

Une forme de réalisation avantageuse du bracelet selon l'invention est représentée de profil sur la fig. 1. Ce bracelet comprend une première lanière 1, une seconde
15 lanière 2 et une boucle de sécurité 3, montrée en position ouverte. Les deux lanières sont, par exemple, en cuir, alors que la boucle est en métal. Une extrémité de chaque lanière est fixée de manière conventionnelle à la boîte d'une montre 4. L'autre extrémité de la lanière 1 est repliée sur elle-même de façon à former une
20 ouverture transversale 5 alors que l'extrémité libre de la lanière 2 porte en son milieu une série de trous équidistants non représentés sur cette figure. La boucle 3 est formée d'une première partie 6 et d'une seconde
25 partie 7 dont une extrémité est reliée à une extrémité de la partie 6 de manière qu'elles puissent pivoter autour d'un axe d'articulation commun 8. L'autre extrémité de la partie 6 porte une barrette amovible 9 qui permet, une fois introduite dans l'ouverture 5, de rendre
30 solide la lanière 1 de la boucle 3. L'autre extrémité de cette boucle est fixée à la lanière 2 à l'aide d'une plaque intérieure 10, montée pivotante autour d'un axe 11 solidaire de l'autre extrémité de la partie 7, et

d'une plaque extérieure 12 portant sur une de ses faces
deux tiges saillantes 13. La lanière 2 est alors pincée
entre ces deux plaques 10 et 12 qui sont maintenues en-
semble par des moyens de fixation, chaque tige 13 pas-
5 sant par un trou de la lanière. La fermeture du brace-
let s'obtient enfin en rabattant la partie 6 sur la
partie 7 de la boucle dans le sens de la flèche.

La boucle de sécurité 3 est représentée sur la fig. 2
en position ouverte avec plus de détails. On y retrou-
10 ve les éléments déjà cités, référencés 6, 7, 8, 9,
10 et 11. Sur la vue de profil a) on voit que les deux
parties 6 et 7 de la boucle 3 ont la forme de lames
courbes minces qui s'emboîtent l'une dans l'autre lors-
que la boucle se trouve en position fermée, obtenue en
15 rabattant dans le sens de la flèche la partie 6 sur la
partie 7. Dans cette position la boucle présente une
épaisseur constante et sa courbure lui permet de s'a-
dapter à la forme du poignet. La partie 7 présente en
outre un ergot de verrouillage 15 et la plaque inté-
20 rieure 10 est percée de deux trous 16. Les vues de
dessus b) et de dessous c) de la boucle montrent que
la partie 7 est plus étroite que la partie 6. Cette
dernière partie de la boucle présente des évidements
17 et 18, ayant la même largeur que la partie 7, afin
25 de permettre la fermeture du bracelet. Les évidements
17 et 18 sont séparés par une traverse 19 dont le bord
20 se trouve à la même distance de l'axe de pivotement
8 que l'ergot 15. Cet ergot vient ainsi en appui contre
le bord 20 lorsque la boucle est fermée, assurant un
30 verrouillage efficace de la boucle dans cette position.

Un exemple de moyens de liaison réglables permettant

de fixer la plaque intérieure 10 de la boucle 3 sur l'extrémité libre de la lanière 2, est représentée dans une vue en coupe sur la fig. 3. La lanière 2 porte en son milieu une série de trous équidistants

5 25. La distance entre les trous est normalisée et elle est égale à environ 8 mm. Les trous 16 de la plaque 10 et les tiges 13 de la plaque 12 sont séparés par la même distance. La plaque 10 peut ainsi être appliquée sur la face intérieure de la lanière

10 2 de façon que les deux trous 16 viennent en regard de deux trous 25 de la lanière 2. Comme la lanière 2 est perforée par une série de trous, la plaque 10 peut être placée en plusieurs endroits, à chacun correspondant une longueur différente du bracelet.

15 Les tiges 13 de la plaque 12 ont une hauteur légèrement supérieure à l'épaisseur de la lanière 2 et dans chaque tige est pratiqué un trou axial taraudé 26. La plaque 12 peut ainsi être appliquée sur la face extérieure de la lanière 2 de façon que les tiges

20 13 traversent les trous 25 et pénètrent légèrement dans les trous 16 de la plaque 10. Dans chaque tige 13 peut être vissée une vis, non représentée, dont la tête, par exemple cylindrique, prend place dans un dégagement 27 pratiqué dans le trou 16 de manière que

25 la tête vienne à fleur de la plaque 10. La lanière 2 se trouve donc pincée entre les plaques 10 et 12, assemblées par les vis, et maintenue latéralement par les tiges 13. A la place des vis, il serait aussi possible d'utiliser des clips venant s'engager à for-

30 ce dans des gorges pratiquées aux extrémités des tiges 13, prévues plus longues à cet effet, de façon que la plaque 10 se trouve entre le clip et la lanière 2.

Les faces extérieures de la lanière 2 et de la plaque 12 sont représentées en plan sur la fig. 4. On distingue sur cette figure les trous 25 de la lanière régulièrement espacés, ainsi que le contour de la plaque 12 qui a, dans cet exemple, une forme elliptique. Cette face de la plaque 12 peut porter un motif décoratif ou des signes d'identification comme, par exemple, une marque ou des initiales.

Les lanières 1 et 2, au lieu d'être en cuir, peuvent avantageusement être réalisées en matière synthétique ou en tissu. De même la boucle 3 peut être une boucle de sécurité, connue en soi, formée de plus de deux parties articulées.

Il est évident que le bracelet qui vient d'être décrit peut subir encore d'autres modifications et se présenter sous d'autres variantes évidentes à l'homme de l'art, sans sortir du cadre de la présente invention.

Il est particulièrement remarquable de noter que les lanières constituant le bracelet selon l'invention peuvent être de celles que l'on trouve couramment sur le marché puisque l'on observe une normalisation de la distance entre les trous sur la lanière qui les porte.

REVENDEICATIONS

1. Bracelet de montre comprenant une première (1) et une seconde (2) lanière, une extrémité de chaque lanière étant attachée au boîtier de la montre, et une boucle de sécurité (3) pliable, formée de plusieurs
5 éléments (6, 7) articulés, une extrémité de la boucle étant reliée à l'autre extrémité de la première lanière (1) à l'aide de premiers moyens de liaison (5, 9), et l'autre extrémité de la boucle à l'autre
extrémité de la seconde lanière (2) à l'aide de se-
10 conds moyens de liaison (10, 11, 12, 13), caractérisé en ce que les deux lanières (1, 2) sont réalisées en un matériau souple.

2. Bracelet de montre selon la revendication 1, caractérisé en ce que les lanières sont en cuir.

3. Bracelet de montre selon la revendication 1, caractérisé en ce que les lanières sont en matière synthétique.

4. Bracelet de montre selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que les premiers moyens
5 de liaison comportent une barrette (9) solidaire de la boucle de sécurité (3), cette barrette venant s'engager dans une ouverture transversale (5) obtenue en repliant sur elle-même l'autre extrémité de la première lanière (1).

10 5. Bracelet de montre selon l'une des revendications précédentes dans lequel l'autre extrémité de la seconde lanière (2) comporte une série de trous (25) de réglage équidistants, caractérisé en ce que les seconds moyens de liaison comprennent une plaque intérieure
15 (10), montée pivotante sur la boucle de sécurité, pourvue d'au moins une ouverture (16), et une plaque extérieure (12) portant sur une de ses faces au moins une tige (13), la plaque intérieure (10) étant appliquée sur la face intérieure de la seconde lanière (2),
20 celle qui vient en contact avec le poignet du porteur de la montre, et la plaque extérieure (12) sur la face extérieure de la même lanière de façon qu'une tige (13) passe par un trou (25) de la seconde lanière (2) et par une ouverture (16) de la plaque intérieure (10), les deux plaques étant maintenues ensemble
25 par des moyens de fixation.

6. Bracelet de montre selon la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens de fixation comprennent une vis qui est fixée dans un trou taraudé (26) dans
30 une tige (13) de la plaque extérieure (12), la vis passant à travers une ouverture (16) de la plaque in-

térieure (10).

7. Bracelet de montre selon la revendication 5, caracté-
risé en ce que les moyens de fixation comprennent un
clip qui est introduit à force dans une gorge pratiquée
5 à l'extrémité d'une tige (13) de la plaque extérieure
(12), la tige passant à travers une ouverture (16) de
la plaque intérieure (10).

8. Bracelet selon l'une des revendications 5, 6 ou 7,
caractérisé en ce que l'autre face de la plaque exté-
10 rieuse (12) porte un motif décoratif ou des signes
d'identification.

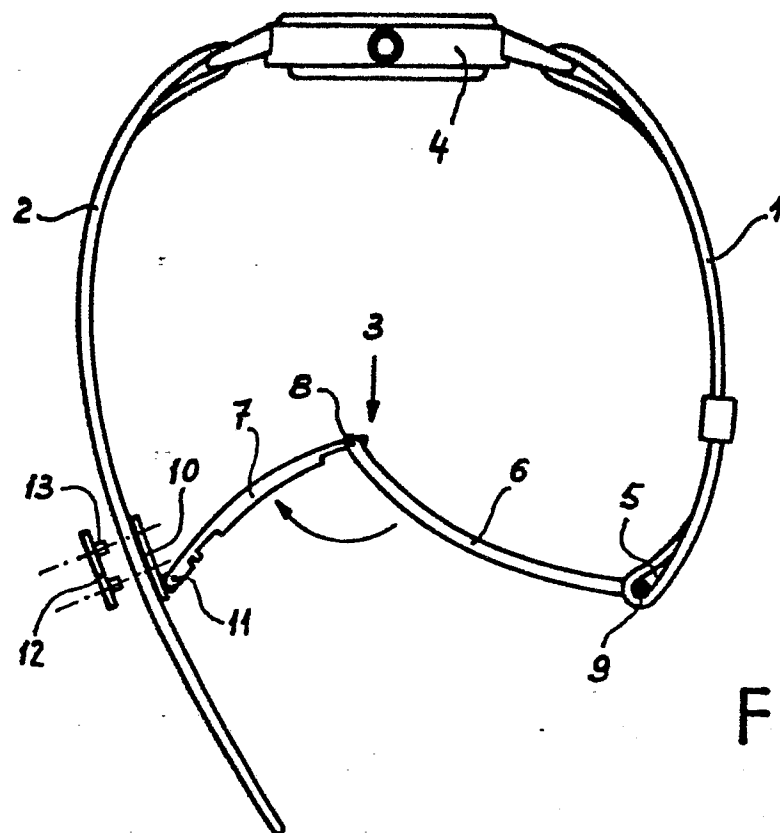


FIG. 1

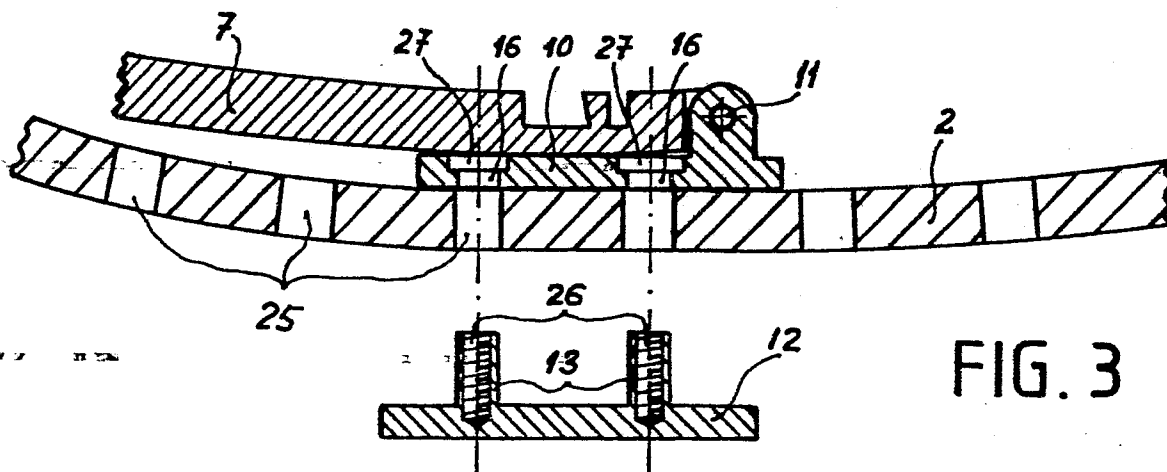


FIG. 3

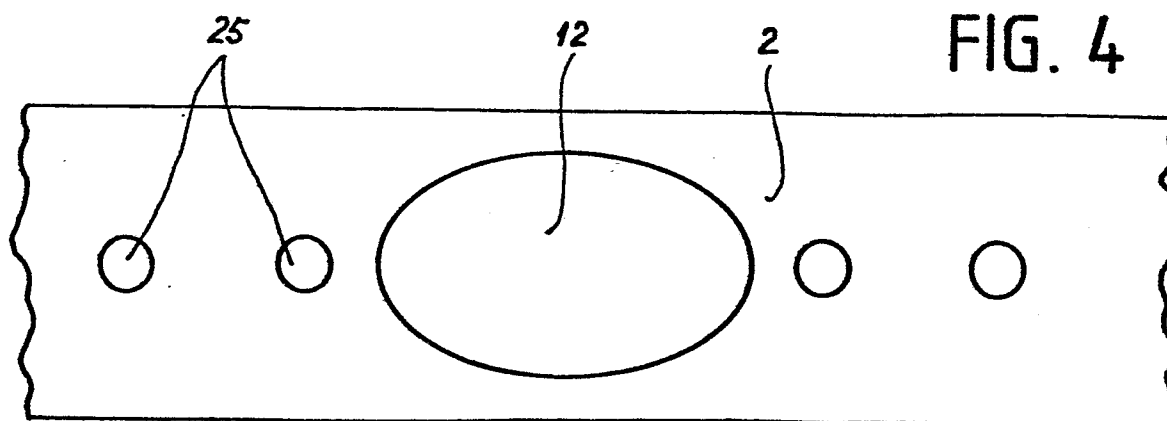
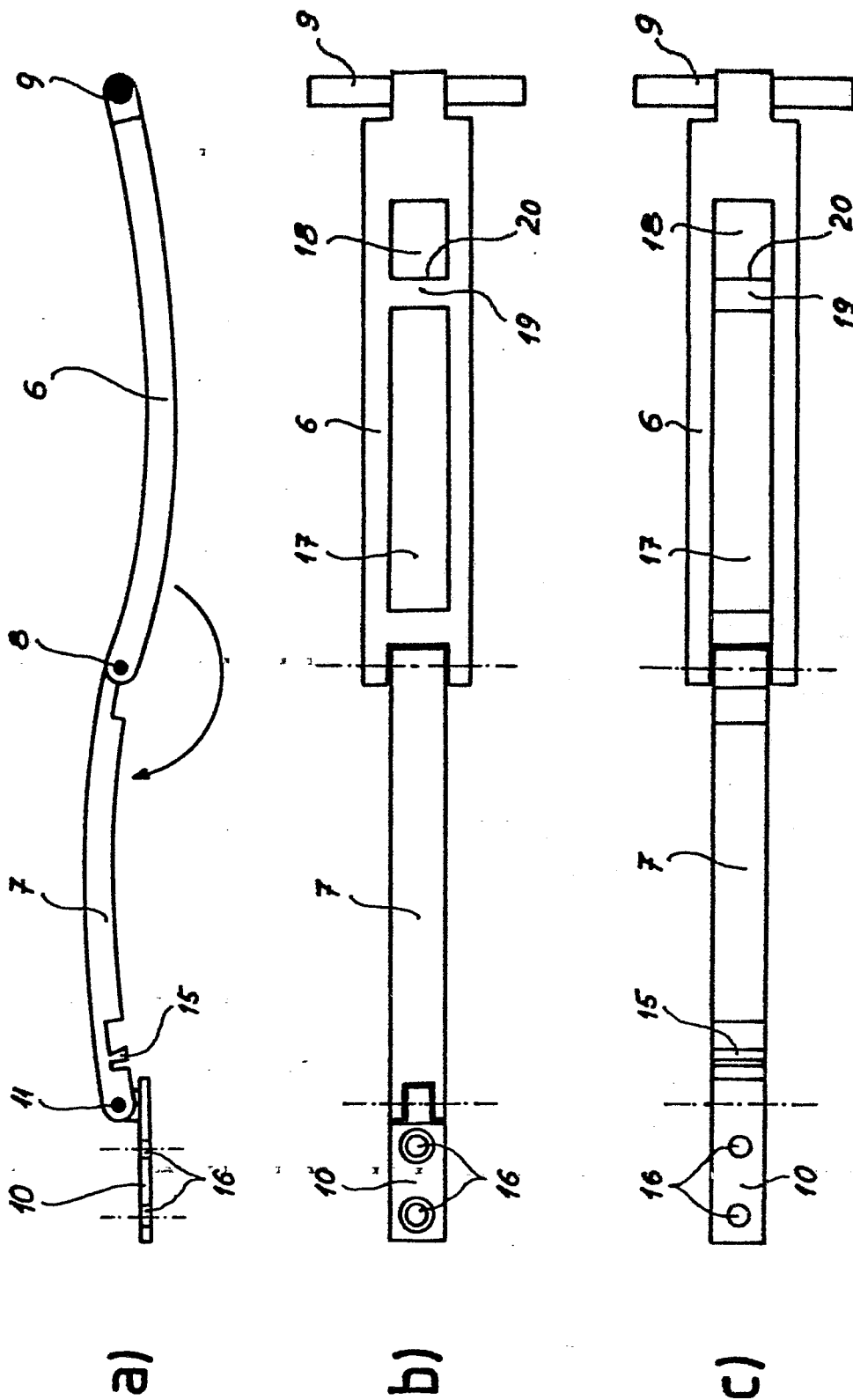


FIG. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0197297

Numéro de la demande

EP 86 10 2824

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	FR-A-1 013 233 (K. GRUNBERGER) * Page 1, colonne 2, alinéas 5,6; page 2; figures *	1,4	A 44 C 5/24
A		5,6	
X	EP-A-0 125 623 (OMEGA SA) * Page 2, lignes 25-37; page 3; page 4; revendications; figures *	1-4	
A		5,6	
X	CH-A- 214 449 (FABRIQUE DE MONTRES WYLER) * Page 2, lignes 12-70; figures 1-3 *	1	
A		5,7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4) A 44 C
X	FR-A-2 425 820 (COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU BRACELET) * Page 1, lignes 28-39; page 2, lignes 1-35; figures *	1,2	
A		5,6,8	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-07-1986	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	